

Le sport en enseignement de spécialité du bac dès la rentrée prochaine (Blanquer)

Paris, 8 déc. 2020 (AFP) -

L'éducation physique et sportive pourra être choisie par les lycéens comme enseignement de spécialité du baccalauréat dès la rentrée 2021, a annoncé mardi le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer.

"Nous allons créer un enseignement de spécialité sport pour la rentrée prochaine", a déclaré le ministre de l'Education, également ministre des Sports sur BFMTV/RMC, à destination, notamment des "élèves qui veulent faire un métier dans le sport".

"Ce nouvel enseignement de spécialité +éducation physique, pratiques et cultures sportives+ dépassera le champ strict de la pratique sportive. En plus des enseignements en éducation physique et sportive, il intégrera d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités...) en associant des apports pratiques et des contenus théoriques", a précisé le ministère dans un communiqué de presse.

"Les élèves de seconde intéressés pourront choisir cette nouvelle spécialité dans les vœux qu'ils formuleront au deuxième trimestre de l'année scolaire 2020-2021", est-il spécifié.

La spécialité sera mise en place progressivement à la rentrée prochaine "d'abord en classe de Première et dans un à trois établissements par académie", soit "environ une centaine d'établissements publics et privés sous contrat". En 2022, la spécialité sera ouverte aux élèves de Terminale et élargie à d'autres établissements.

"Une des vertus de la réforme du bac c'est qu'elle permet une vision modulaire du lycée. Elle permettra dans le futur de créer de nouvelles disciplines, de nouvelles spécialités", a estimé M. Blanquer.

Par ailleurs, contrairement aux demandes des syndicats demandant le report des épreuves de spécialité à juin cette année en raison du contexte, le ministre les a maintenues dès le mois de mars.

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat, les évaluations communes (anciennement appelées E3C) prévues en Première et Terminale ont été annulées au profit du contrôle continu grâce à la prise en compte des notes du bulletin scolaire. Mais les épreuves terminales sur les enseignements de spécialité prévues à la mi-mars ont été maintenues.

"L'objectif est d'accomplir pleinement l'esprit de la réforme de baccalauréat", a commenté le ministre, précisant un "assouplissement": "il y aura deux sujets (au choix) et pas un seul pour éviter qu'un élève se trouve avec une impasse".

meh/pgs/alc

Afp le 08 déc. 20 à 10 18.